

Strasbourg, 2 février 2011

AP/CAT (2011)09

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

**12^{ème} SESSION MINISTERIELLE
DE L'ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES
RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

**St Petersburg, Fédération de Russie
28 septembre 2010**

RAPPORT

Introduction

1. La 12^e Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) s'est tenue à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010, à l'invitation des autorités russes, sous la présidence de M. Ruslan TSALIKOV, Premier Vice-Ministre, Ministère de la Défense civile, des urgences et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles (EMERCOM de Russie).

2. Seize Etats membres de l'Accord étaient représentés à cette 12^e Session ministérielle, dont sept au niveau ministériel. La Hongrie, la Suisse et le Belarus ont assisté en qualité d'observateurs. L'UNESCO, le Secrétariat de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies, la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, l'Organisation Internationale de Protection Civile, le Forum régional européen pour la réduction des risques de catastrophes, le Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe étaient également représentés. Le Secrétaire général du Modèle mondial d'évaluation des risques sismiques a assisté comme intervenant clé et trois experts ont participé aux débats.

3. L'ordre du jour, la liste des participants et les textes adoptés sont repris en annexe au présent rapport.

4. La 12^e Session Ministérielle comportait quatre sessions:

- défis anciens et nouveaux dans la prévention des catastrophes et la réponse: mobiliser les sociétés pour un avenir plus sûr;
- défis anciens et nouveaux dans la prévention des catastrophes: priorités pour les prochaines années:
- placer les personnes au cœur de la résilience;
- prise en compte du changement climatique dans la réduction des risques de catastrophes.

5. La première session a illustré le rôle très important que la science peut jouer dans une démarche efficace d'atténuation des risques, et sur l'importance de la coopération internationale dans la prévention des catastrophes et dans la réponse à celles-ci.

6. La deuxième session a mis l'accent sur l'attention pleine et entière que les milieux politiques devraient accorder à la prévention des risques, et sur la nécessité de renforcer la coopération européenne et méditerranéenne.

A l'issue des deux premières sessions, le nouveau Plan à moyen terme 2011-2015 de l'Accord (voir l'annexe 3) et la Résolution politique « Travailler ensemble en Europe et dans la méditerranée pour la prévention des catastrophes, le niveau de préparation et la réponse aux catastrophes : Priorités d'action » (voir l'annexe 4) ont été adoptés à l'unanimité.

Le cinquième plan d'action de l'Accord (2011-2015) définit trois grandes priorités:

- préparation aux situations d'urgence: utiliser les informations pour sauver des vies et aider les victimes;
- mobiliser les connaissances pour réduire la vulnérabilité;
- mettre les hommes au centre de la réduction des risques de catastrophes: améliorer la prévention et la préparation, promouvoir la bonne gouvernance.

La Résolution politique réaffirme l'importance de continuer de promouvoir la réduction des risques de catastrophes pour qu'elle devienne une priorité politique à tous les niveaux gouvernementaux et que les négociations internationales reconnaissent la nécessité de préparer la société aux défis des risques accrus par le changement climatique et d'autres phénomènes. Dans la Résolution, les Ministres demandent en outre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de soutenir de manière appropriée l'exécution du Plan à moyen terme 2011-2015 de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas encore des parties à l'Accord partiel d'envisager leur adhésion à ce cadre de coopération intergouvernementale.

7. La troisième session s'est intéressée aux dimensions humaine et juridique des catastrophes, à la relation entre la mise en oeuvre des droits de l'homme et la résilience de nos territoires, et au droit de la population à une éducation aux risques.

A l'issue de la session, la Résolution « Valeurs éthiques et résilience aux catastrophes » (voir l'annexe 5) a été adoptée à l'unanimité. Elle insiste sur l'intérêt d'appliquer les meilleurs principes éthiques dans la réduction des risques de catastrophes, d'améliorer la résilience des sociétés et de répondre efficacement aux urgences.

8. La quatrième session a clairement illustré que le changement climatique est désormais reconnu comme un des facteurs qui contribuent à accentuer l'impact des catastrophes, et qu'il figure en bonne place dans l'agenda politique international.

A l'issue de la session, la Recommandation « Réduction de la vulnérabilité face au changement climatique » a été adoptée à l'unanimité (voir l'annexe 6). Elle insiste sur le fait que les nouvelles politiques d'adaptation au changement climatique devront intégrer la réduction des risques de catastrophes, et ainsi contribuer à la sécurité des citoyens d'Europe.

Annexe 1

**LISTE DES PARTICIPANTS
ETATS MEMBRES DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS**

ARMENIA / ARMENIE**Mr Armen YERITSYAN**

Minister, Ministry of Emergency Situations, Yerevan

Mr Stepan BADALYAN

Director of the European Interregional Scientific and Educational Centre on Major Risk Management
Yerevan

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamaladdin HEYDAROV, Minister of Emergency Situations, Baku

Mr Faik TAGI-ZADE, Deputy Minister, Ministry of Emergency Situations, Baku

Mr. Gudsy OSMANOV, Consul General, Embassy of Azerbaijan, Saint Petersburg

Mr Arguj KALANTARLI, Head of International Relations Department, Ministry of Emergency Situations, Baku

Mr. Ilham ABDULAEV, Head of Civil Defence Corps

Mr. Elvi MIRZAYEV, Officer, International Relations

Mr. Huseyn MAHMUDOV, Head of Information Dept.

BULGARIA / BULGARIE**Mr Stefko BURDJIEV**

Director of Civil Protection Directorate-General, Ministry of Interior, Sofia

Ms Gloria STOYANOVA

Expert, International Cooperation Unit, DG Civil Protection, Ministry of Interior, Sofia

CROATIA / CROATIE**Ms Durda ADLESIC**

Deputy Prime Minister in charge of Domestic Policy, Zagreb

Ms Renata ORLIC

Advisor to the Deputy Prime Minister, Zagreb

Mr Neboisa KOHAROVIC,

Ambassador, Embassy of the Republic of Croatia in Russia, Moscow

Mr Damir CEMERIN

Deputy Commander of Civil Protection, National Protection and Rescue Directorate, Zagreb

FRANCE**M le Colonel Philippe NARDIN**

Chef de la Mission des Relations Internationales, Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles Ministère de l'Intérieur, Asnières sur Seine

M Thierry HUBERT

Chef de Service Adjoint, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, La Défense

M Jacques DEVEZE

Chargé des Affaires Internationales et de la Gestion de Crise, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), La Défense

GREECE / GRECE**Ms Antonia KATZOUROU**

Consul General of Greece, Consulate General of Greece, Saint Petersburg

Ms Stella CHATZIANDREOU

Director, European Center of Prevention & Forecasting of Earthquakes (ECPFE), Athens

Ms Linda PELLI

Deputy Director ECPFE and E.P.P.O (Earthquake Planning and Protection Organisation), Athens

LUXEMBOURG**M Michel FEIDER**

Directeur, Administration des Services de Secours, Luxembourg

MOROCCO / MAROC**M Mohammed OUMIYER,**

Counsellor, Embassy of the Kingdom of Morocco, Moscow

M Khalid MARGAA

Chef de Service Prévention, Département de l'Environnement, Ministère de l'énergie et des mines, de l'eau et de l'environnement, Rabat

MONACO**M Tony VARO**

Chef du Corps des sapeurs-pompier de Monaco, Monaco

PORTUGAL**Mr Arnaldo CRUZ**

Director General, Portuguese Authority for Civil protection ANPC, Ministry of Interior, Carnaxide

Ms Ana MARTINS

International Relations Office, Portuguese National Authority for Civil Protection ANPC

Ministry of Interior, Carnaxide,

Mr. Hector ROMANA

Counsellor, Embassy of Portugal in Russia

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**Mr. Valery V. TIKHONOV**

Vice Governor of the City of Saint Petersburg

Mr Ruslan TSALIKOV

First Deputy Minister

Ministry of the Russian Federation for Civil Defence, Emergencies and Elimination of Consequences of Natural Disasters (EMERCOM of Russia), Moscow

Mr Alexander CHUPRIYAN

Deputy Minister of EMERCOM of Russia, Moscow

Mr Victor GALITSYN

Deputy Head of International Cooperation Department, EMERCOM of Russia, Moscow

Mr Leonid BELYAEV

General Director of EMERCOM of Russia in the City of Saint Petersburg

Mr Nicolay KOPYLOV

Head of All Russian Scientific Institute for Fire Protection

Mr Valery AKIMOV

Head of All Russian Scientific Institute for Civil Defence and Emergencies

Mr Alexey AVDEEV

Head of Section, Focal Point for EUR-OPA, Department for International Co-operation, EMERCOM of Russia, Moscow

Mr Alexey SKANTSEV

Deputy Head of Section, Department for International Co-operation, EMERCOM of Russia, Moscow

Mr. Mikhail STADNIKOV

Assistant to the First Deputy Minister, EMERCOM

Mr. Dmitry KIRIZLIEV

Senior Adviser, Dept. of European Co-operation, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Mr. Alexander KOSHKIN

Third Secretary, Dept. of International Relations, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Ms Yulia ZHITINA

Senior Expert, EMERCOM of Russia, Moscow

Ms Svetlana BANDURKINA

Senior Expert, EMERCOM of Russia, Moscow

Mr Alexander ZAKHAROV, EMERCOM of Russia, International Relations Office, St. Petersburg University of the State Firefighting Service

SERBIA / SERBIE

Mr Ivica DAČIĆ

First Vice-President, Deputy Prime Minister and Minister of Interior, Belgrade

Mr Dragutin MATANOVIC

Adviser to the Minister, Government of the Republic of Serbia, Belgrade

Mr Predrag MARIC

Assistant Minister and Head of Sector for Protection and Rescue, Ministry of the Interior, Belgrade

Ms Jelika KURJAK

Ambassador of Serbia, Moscow

Mr Dragan GRBOVIC

Attaché, Embassy of Serbia, Moscow

Mr Ivan BARAS

Assistant Head of Sector for Emergency Management & International Cooperation, Ministry of the Interior, Belgrade

Mr Miodrag DZUDZALIJA

Expert, Ministry of the Interior, Belgrade

Mr Dragan PROTIC

Expert, Ministry of the Interior, Belgrade

Ms Minja TEPAVCEVIC-STOJANOVIC

Journalist, Ministry of the Interior, Belgrade

Ms Elena DEROVSKI

Translator, Ministry of the Interior, Belgrade

SPAIN / ESPAGNE

Ms Pilar GALLEGRO BERRUEZO

General Director of Civil Protection and Emergencies, Ministerio del Interior, Madrid

Mr Carlos DUEÑAS MOLINA

DG Civil Protection and Emergencies, Ministerio del Interior, Madrid

Mr Sergio VALDIVIA

Chef du Cabinet de la Directrice Générale, Direction Generale de la protection civile et des urgences, Madrid

THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA/ L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

Mr Mihail GAREVSKI

Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, (IZIIS) University "St. Cyril and Methodius", Skopje

TURKEY / TURQUIE

Mr H.E. Cemil ÇİÇEK

Deputy Prime Minister and Minister of State, Disaster and Emergency Management, Presidency Office of the Prime Minister, Ankara

Mr Mehmet ERSOY

President, Disaster and Emergency Management Presidency, Ankara

Mr Mehmet CINAR

Consul General, Saint Petersburg

Mr Enes HOL

Vice Consul, Saint Petersburg

Mr Sadin AYYILDIZ

First Secretary of the Turkish Embassy in Moscow

Mr Mehmet ÇAKIR

Ministry Counselor

Ms Camile YILDIZ

Assistant to the Consul General, Saint Petersburg

UKRAINE**Mr Vitaliy BUT**

First Deputy Minister, Ministry of Ukraine of Emergencies and Affairs of Population Protection from the Consequences of Chernobyl Catastrophe, Kiev

Mr Oleksandr OVDIENKO

Head of International Co-operation Department, Ministry of Ukraine of Emergencies and Affairs of Population Protection from the Consequences of Chernobyl Catastrophe, Kiev

Mr Viktor POIARKOV

Executive Director of the European Centre of Technological Safety (TESEC), Kiev

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**U.N.I.S.D.R.- UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION / U.N.I.S.D.R. - STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES DES NATIONS UNIES****Ms Margareta WAHLSTRÖM**

Assistant Secretary General and Special Representative of the Secretary General of the United Nations for Disaster Risk Reduction, CH - Geneva

Ms Paola ALBRITO

Regional Coordinator Europe and Central Asia, UNISDR Europe Office, B – Bruxelles

EUROPEAN REGIONAL FORUM FOR DISASTER RISK REDUCTION**Ms Mette LINDAHL OLSSON**

Chair of the European Regional Forum for DRR, Hyogo Framework of Action Focal Point and Head of Natural Hazards and Critical Infrastructure Section, Swedish Civil Contingencies Agency, S - Karlstad

UNESCO**M Badaoui ROUHBAN**

Directeur, Section Prévention catastrophes, Paris

INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES / FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**Ms Raisa LUKUTTSOVA**

President of Russian Red Cross, Moscow

Mr. Sergei KOBETS

Head of International Department, Interpreter, Russian Red Cross, Moscow

Dr Davron MUKHAMADIEV

IFRC Regional Health Coordinator, Regional Office in Moscow

Mr Tore SVENNING

Special Adviser, IFRC Europe Zone Office, H - Budapest

**INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANISATION (ICDO)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE (OIPC)****M Paul-Antoine BIEN-AIMÉ**

Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, HAÏTI

OBSERVERS / OBSERVATEURS**BELARUS****Mr Valentin KARPITSKI**

First Deputy Minister, Ministry of Emergency Situations, Minsk

Mr Eugueni BARANOVSKI

Senior Inspector, International Cooperation Department, Ministry of Emergency Situations, Minsk

HUNGARY / HONGRIE**Mr György BAKONDI**

Major General Dr., Director General, Ministry of the Interior, National Directorate General for Disaster Management, H - Budapest

Ms Andrea TOTH

Senior Desk Officer, Ministry of the Interior, National Directorate General for Disaster Management
H - Budapest,

Ms Andrea DOME

Consulate Officer

SWITZERLAND / SUISSE**Mr Andreas SCHIESS**

Minister, Policy Coordinator Civil Protection Emergency Planning, SDC/Humanitarian Aid
SDC/Humanitarian Aid Directorate CH - Bern

EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT / FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL**Mr Jan MANS**

President, European Forum for Local and Regional Disaster Management, NL - Maastricht

Mr Harrie JEURISSEN

Secretary General, European Forum for Local and Regional Disaster Management, NL - Maastricht

EXPERTS**GLOBAL EARTHQUAKE MODEL / MODÈLE MONDIAL D'ÉVALUATION DES RISQUES SISMIQUES****Dr Rui PINHO**

Secretary General of the Global Earthquake Model, GEM Foundation, I - Pavia

CRIDEAU - Interdisciplinary Research Center in environmental law, tow and country planning / CRIDEAU - Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme**M Michel PRIEUR**

Président du Centre International de Droit Comparé de l'Environnement, Vice-Président de la Commission droit de l'environnement de l'UICN, Professeur Emérite à l'Université de Limoges, Directeur scientifique du CRIDEAU, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, F - Limoges

AFPCN - Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles / French Association for the Prevention of Natural Disasters**M René FEUNTEUN,**

Paris

EUR-OPA Network of Specialised European and Mediterranean Centres/ EUR-OPA Réseau des Centres Européens et Méditerranéens spécialisés**Mr Anton MICALLEF**

Chair of the Network of Specialised European and Mediterranean Centres of the EUR-OPA Agreement
Director, Euro-Mediterranean Centre on Insular Coastal Dynamics, Msida, Malta

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE**DIRECTORATE GENERAL IV - EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH & SPORT / DIRECTION GENERALE IV - EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT****Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI**

Director General

EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT / ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS**Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO**

Executive Secretary

Mr Francesc PLA

Deputy to the Executive Secretary

Ms Linda ROLLIN

Finance and Administration

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE****Mme Christine MARIN**

Member of Parliament, Committee on the Environment, Agriculture and Local and Regional Affairs

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES
POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE****Ms Line VENNESLAND**

Member of the Committee for Sustainable Development of the Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe, Councillor of the Vennesla Municipality

INTERPRETERSMr Sergey IAKOVLEV: snyakovlev@yandex.ruMs Evgenia LUNCHENKOVA: lunchenkova@gmail.comMr Alla BELYAK: alla_beliak@list.ruMr Mikhaïl SHERBINA: sherbina@overlink.ru**APOLOGISED FOR ABSENCE/ EXCUSES****BELGIUM / BELGIQUE****Madame Monique BERNAERTS**Directeur Planification d'Urgence, Centre Gouvernemental de Coordination et de Crise, Service Public
Fédéral Intérieur, Rue Ducale, 53, B-1000 BRUXELLESTel.: + 32 2 506.47.70 / 506 47 11 Fax: +32 2 506.47.09 E-mail: monique.bernaerts@ibz.fgov.be**CYPRUS / CHYPRE****The late Mr Christos KYRIAKIDES**

Commissioner, Cyprus Civil Defence, Nicosia

Mr Marinos PAPAPOULOS

Deputy Director, Cyprus Civil Defence, Paphos

FRANCE**M Alain PERRET**

Préfet, Directeur, Direction de la Sécurité Civile, Asnières sur Seine

LEBANON / LIBAN**Mr Ziad BAROUD**

Ministre de l'intérieur, Beyrouth

M Alexandre SURSOCK

Directeur, Centre National de Géophysique, Beyrouth

TURKEY / TURQUIE**Ms Nehir VAROL**

Director of AFEM, Disaster and Emergency Management Presidency Office of PM, Ankara

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE**Mr Milivoje POPOVIC**Head of Department for International Cooperation, Protection and Rescues Sector, Ministry of Security
Sarajevo**HOLY-SEE / SAINT-SIEGE****Mgr Aldo GIORDANO**

Observateur Permanent, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

SPAIN / ESPAGNE**Mr Justo Tomas ZAMBRANA PINEDA**

Undersecretary of State, Ministry of Interior, Madrid

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**Ms Kristalina GEORGIEVA**

Commissioner for Humanitarian Aid, European Commission, Brussels

**INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANISATION (ICDO)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE (OIPC)****Mr AI SLEIBI**

Secretary General of the ICDO, CH - Petit-Lancy

Mr Belkacem KETROUSSI, President of the ICDO Executive Council, Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, Alger**Mr Sidate DIOUF**, President of the ICDO General Assembly, Sénégal**Mr Cheikhou CISSE**, Vice President of the ICDO General Assembly, Sénégal**Mr Omar MERABET**, Administrative and Finance Director, CH - Petit-Lancy**Ms Anais Marie NEYRAT**, Administrative Secretary, CH - Petit-Lancy**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK/BANQUE DE DEVELOPPMENT DU CONSEIL DE
L'EUROPE****Ms G. PAJARDI**

Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, Strasbourg

EXPERTS**Monsieur Jean-Mathias GOERENS**

Président de la Sous-commission Audit, Luxembourg

Annexe 2

ORDRE DU JOUR

Président de la Conférence: M Ruslan TSALIKOV, Premier Vice-Ministre, Ministère de la Défense Civile, des Urgences et de l'Élimination des Conséquences des Catastrophes Naturelles (EMERCOM de Russie), Fédération de Russie

Vice-Présidente: Mme Durda ADLESIC, Vice-Premier Ministre en charge de la politique intérieure, Croatie

08:30 - 09:00 Enregistrement des participants

09:00 - 10:00 Cérémonie d'ouverture et adoption de l'ordre du jour
(document APCAT 2010 OJ 06)

Discours de bienvenue par :

- M Ruslan TSALIKOV, Ministre hôte
- M Valeri V. TIKHONOV, Vice-Gouverneur de la Ville de Saint Petersburg
- Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale, Direction Générale IV, Conseil de l'Europe
« De Marrakech à Saint Petersburg : quatre années d'action par l'Accord EUR-OPA »

MATIN

10:00 - 11:30 **DEFIS ANCIENS ET NOUVEAUX DANS LA PREVENTION DES CATASTROPHES ET LA REPOSE: MOBILISER LES SOCIETES POUR UN AVENIR PLUS SUR**

Co-Président de la séance: M Ivica DACIC, Premier Vice-Président, Premier Ministre Adjoint et Ministre de l'Intérieur, Serbie

Intervenant clé : Dr Rui PINHO, Secrétaire Général du Modèle mondial d'évaluation des risques sismiques
« De la science à l'action : l'intégration de toutes les phases du cycle des risques »

- M Ruslan TSALIKOV, Premier Vice-Ministre, EMERCOM de Russie, Président du Comité des Correspondants Permanents
« L'accident du barrage hydraulique 'Sayano-Shushenskaya' : leçons tirées »
- M Kamaladdin HEYDAROV, Ministre des Situations d'Urgence, Azerbaïdjan
« Les situations d'urgences en Azerbaïdjan et l'importance de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion des situations d'urgences »
- M Valery BUT, Premier Vice-Ministre, Ministre des Situations d'Urgence et Affaires de la Protection de la Population contre les Conséquences de la Catastrophe de Tchernobyl, Ukraine
« Nouveaux défis et perspectives de collaboration internationale dans la prévention et la réponse aux catastrophes »

Thèmes :

- **Planification**
- **Arrangements institutionnels**
- **Le rôle de la science**
- **Leçons tirées d'événements majeurs**

Discussion et brèves interventions.

11:30 - 11:45 *Pause*

11:45 - 13:00 **DEFIS ANCIENS ET NOUVEAUX DANS LA PREVENTION DES CATASTROPHES : PRIORITES POUR LES PROCHAINES ANNEES**

Co-Présidente de la séance: Mme Durda ADLESIC, Vice-Premier Ministre en charge de la politique intérieure, Croatie

- M Cemil ÇICEK, Vice-Premier Ministre et Ministre d'Etat, Gestion des situations d'urgence et des catastrophes, Bureau de la Présidence du Premier Ministre, Turquie
« *Nouveau système de gestion des catastrophes en Turquie et priorités pour le futur* »
- M Stefko BURDJIEV, Directeur, Direction Générale de la Protection Civile, Bulgarie
« *La politique de la prévention et réduction des risques de catastrophes en Bulgarie* »
- M Armen YERITSYAN, Ministre des Situations d'Urgence, Arménie
« *La création et renforcement de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes comme outil efficace pour l'établissement de la coopération bilatérale, multilatérale et régional: le cas d'Arménie* »
- Mme Margareta WAHLSTRÖM, Représentante Spéciale du Secrétaire Générale pour la réduction des risques de catastrophes, ISDR, Nations Unies
« *Actions clés pour la mise en œuvre et la mise à jour du Cadre d'Action de Hyogo en Europe et la Méditerranée* »

Thèmes:

- **Risques émergents**
- **Besoin d'une coopération européenne et méditerranéenne dans un contexte global**

Discussion et brèves interventions.

13:00 – 13:20 **ADOPTION DE LA RESOLUTION POLITIQUE**

Projet de Plan à Moyen Terme 2011-2015
(document APCAT 2010 05)

Projet de Résolution « *Travailler ensemble en Europe et dans la méditerranée pour la prévention des catastrophes, le niveau de préparation et la réponse aux catastrophes :Priorités d'action* »
(document APCAT 2010 13)

13:20 – 13.40 Photo de groupe
13:40 – 14:00 Visite du Palais
14:00 – 15:00 Déjeuner officielle

APRES-MIDI

15:00 - 16:00 **PLACER LES PERSONNES AU CŒUR DE LA RESILIENCE**

Co-président de la séance: M Ruslan TSALIKOV, Premier Vice-Ministre, EMERCOM de Russie, Président du Comité des Correspondants Permanents

Intervenant clé : M Michel PRIEUR, Professeur Emérite de droit comparé à l'Université de Limoges, France
 « *Le Conseil de l'Europe, les catastrophes et le droit international* »

- Mme Line VENNESLAND, Membre de la Commission du Développement Durable du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, Conseillère de la Municipalité de Vennesla, Norvège
 « *Droits de l'homme et la résilience des territoires* »
- M Badaoui ROUHBAN, Directeur, Section Prévention des catastrophes, UNESCO
 « *Le droit à l'éducation aux risques : comment une population informée rend la société plus sûre* »

Thèmes: - **La dimension humaine**
 - **Réduction des catastrophes et droits de l'homme**

Discussion et brèves interventions.

16:00 - 16:15 **ADOPTION DE LA RESOLUTION**
 Projet de Résolution sur « *Valeurs éthiques et résilience aux catastrophes* »
 (document APCAT 2010 11)

16:15 - 16:30 *Pause*

16:30 - 17:45 **PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Co-président de la séance: M Armen YERITSYAN, Ministre des Situations d'urgences, Armenia

- M Ruslan TSALIKOV, Premier Vice-Ministre, EMERCOM de Russie, Président du Comité des Correspondants Permanents
 « *Les feux de forêt en Russie de juillet et août 2010 : Leçons tirées des opérations de lutte contre les incendies* »
- Mme Pilar GALLEGRO, Directrice Générale, Protection Civile, Espagne
 « *Impacts du changement climatique dans les pays méditerranéens* »
- Mme Christine MARIN, Membre du Parlement français, Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
 « *La prévention des catastrophes naturelles : un impératif pour l'Assemblée Parlementaire* »
- Mme Mette LINDAHL OLSSON, Présidente du Forum Européen pour la Réduction des Risques de Catastrophes
 « *Le rôle d'unification des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes : transformation des idées en sécurité* »

Discussion et brèves interventions.

17:45 - 18:00 **ADOPTION DE LA RECOMMANDATION**
 Projet de Recommandation sur « *Réduction de la vulnérabilité face au changement climatique* »
 (document APCAT 2010 10)

18:00 - 18:15 **CEREMONIE DE CLÔTURE**

19:00 – 20:00 Dîner officiel/réception

Annexe 3

PLAN A MOYEN TERME 2011 – 2015

Travailler ensemble en Europe et en Méditerranée pour prévenir les catastrophes naturelles, s'y préparer et y réagir

**adopté lors de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA),
Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010**

INTRODUCTION

Ces dix dernières années, les catastrophes naturelles et dues à des facteurs humains ont eu un impact de plus en plus important sur la population, les biens, les conditions de vie, le patrimoine et l'environnement. D'une part, nos sociétés sont de plus en plus vulnérables aux catastrophes à la suite de décisions malencontreuses en matière d'urbanisme, de l'utilisation plus intensive des sols, d'une dégradation de l'environnement et d'une préparation insuffisante à l'éventualité d'une catastrophe. D'autre part, du fait du changement climatique, la fréquence et l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes semblent en augmentation, avec à la clé plus de sécheresses, de canicules, d'incendies en zones inhabitées, de tempêtes, d'inondations et autres catastrophes côtières.

Ces dernières années, les gouvernements des pays européens et méditerranéens ont beaucoup amélioré leur capacité de réponse aux catastrophes, en intensifiant leur coopération et en mettant en place de nouveaux mécanismes de coordination et d'entraide en cas d'urgences. La coopération internationale se révèle de plus en plus un outil efficace pour faciliter l'accès à l'aide et à l'expertise, atténuer les conséquences des catastrophes et accélérer le retour à la normale. En revanche, pour ce qui est de réduire les vulnérabilités et de mieux préparer les sociétés à une catastrophe, la tâche se révèle plus compliquée, car elle implique un nombre considérable d'acteurs, dont les experts, les décideurs et le grand public, qui ne sont pas forcément conscients de tous les risques potentiels.

L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), créé en 1987 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sous la forme d'un groupe ouvert de coopération, est un vecteur approprié pour promouvoir l'agenda de la Réduction du risque de catastrophes en Europe et autour de la Méditerranée. Au cours de ses vingt-trois ans d'existence, l'Accord a promu, aux niveaux européen et méditerranéen, la coopération sur la prévention, la vigilance, la réaction et les secours autour des catastrophes majeures, grâce à un certain nombre de stratégies politiques et techniques telles que :

- l'élaboration de conseils et d'orientation pour la réduction des risques de catastrophes, afin d'inspirer et de promouvoir des politiques appropriées et d'améliorer la gouvernance en matière de prévention et de réaction ;
- l'élaboration d'instruments techniques basés sur les connaissances pour évaluer et réduire la vulnérabilité, par les sciences, l'éducation et la formation ;
- la promotion d'une approche régionale coordonnée au sein des mécanismes d'intervention sur le terrain en vue d'apporter une réponse efficace, une évaluation rapide des conséquences des catastrophes et une aide aux victimes.

Les activités de l'Accord bénéficient du soutien politique d'un certain nombre d'initiatives internationales :

- Le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 "Bâtir la résilience des nations et des sociétés aux catastrophes", adopté à la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes organisée en janvier 2005 à Kobe (Hyogo, Japon). Le Cadre d'action de Hyogo donne des orientations au niveau mondial pour préparer les sociétés aux catastrophes en limitant leurs conséquences sur les gens, l'économie et l'environnement et en améliorant la réaction et la réhabilitation. Il fait l'objet d'un bilan à moyen terme, par la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes (*United Nations International Strategy*

for Disaster Reduction - ISDR) qui évalue son efficacité et propose de nouveaux domaines de travail. Ces travaux préparatoires ont été, le cas échéant, intégrés au présent Plan à moyen terme

- le Conseil de l'Europe a inclus dans son Plan d'action (Sommet de Varsovie 2005) le renforcement de la sécurité des citoyens européens. Les Chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont chargé l'Organisation de continuer à développer et soutenir des politiques intégrées dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles dans une perspective de développement durable.

Pour ce qui est des aspects techniques, les activités de l'Accord sont soutenues entre autres sous les formes suivantes :

- travaux scientifiques et techniques développés par les 27 Centres spécialisés intégrés au réseau des Centres spécialisés européens et méditerranéens de l'Accord ;
- rapports de consultants en réponse aux demandes spécifiques de ses organes de gouvernance ;
- contributions émanant de gouvernements d'États membres concernant des projets ou des thèmes de recherches présentant un intérêt particulier pour d'autres États ;
- informations compilées par des groupes de travail créés dans le cadre de l'Accord pour examiner des questions techniques d'intérêt commun ;
- projets de collaboration menés par d'autres organes nationaux et internationaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, en particulier avec la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes et le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes.

Le présent Plan à moyen terme a pour objectif de proposer un instrument politique et technique comportant des priorités et des orientations pour l'action de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs au cours des cinq prochaines années, en améliorant son efficacité dans un contexte de ressources financières limitées et de plus grande vulnérabilité des sociétés européennes et méditerranéennes.

PRINCIPES APPLIQUES

1. Il est essentiel que les activités de réduction des risques de catastrophes au sein de l'Accord couvrent l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes. Les priorités fixées pour une **réaction rapide** doivent donc correspondre à celles concernant la **réduction de la vulnérabilité**, non seulement par les techniques faisant appel aux sciences et à l'ingénierie, mais aussi en **impliquant les communautés** par l'éducation et l'autonomisation et en promouvant **la préparation et la vigilance** à tous les niveaux.
2. L'Accord continuera de rationaliser son action par rapport à d'autres priorités politiques du Conseil de l'Europe et de renforcer sa coopération avec la banque de développement du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.
3. La coopération avec d'autres organisations internationales est un élément clé des futurs travaux, qui renforce les synergies et évite la duplication des efforts. On cherchera en particulier à renforcer la coopération avec l'Union européenne et à concrétiser par des actions spécifiques le Mémorandum de coopération signé avec l'ISDR-ONU en 2008, en devenant un organe régional pour promouvoir la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 en Europe et en Méditerranée. La coopération en place avec l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation au risque sera poursuivie et renforcée. L'Accord sera également attentif à construire un bon partenariat avec l'Union pour la Méditerranée ainsi qu'avec d'autres organisations européennes et méditerranéennes impliquées dans la réduction des risques de catastrophes.

4. Le nouveau Plan d'action à moyen terme se focalisera sur un nombre limité de champs d'action liés à la mise en œuvre, dans l'espace géographique couvert par l'Accord, des principes contenus dans le Cadre d'action de Hyogo (suite à son examen à mi-parcours en 2010) , pour notamment :
 - améliorer les valeurs, le droit et la gouvernance : nouvelles politiques pour la réduction des risques de catastrophes et la promotion de l'éducation et de la sensibilisation aux risques ;
 - se servir de la coopération scientifique et technique pour évaluer les risques, réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience des sociétés ;
 - promouvoir une approche préconisant l'alerte précoce, l'efficacité dans la réaction et l'attention à apporter aux victimes.
5. Les organes statutaires de l'Accord (Comité des Correspondants permanents, Bureau et réseau des Centres spécialisés) amélioreront leurs synergies et rationaliseront leurs activités pour une efficacité accrue. L'ouverture à la collaboration avec des États non membres et d'autres partenaires garantira une plus grande visibilité des activités de l'Accord dans d'autres enceintes.
6. En ce qui concerne la gouvernance de l'Accord, les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes et le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes seront étroitement associés aux travaux de l'Accord et deviendront des partenaires privilégiés de son action.
7. Le réseau des Centres spécialisés de l'Accord sera entretenu et renforcé en tant que de besoin, en s'assurant qu'il offre le soutien technique nécessaire pour atteindre les buts et objectifs de réduction des risques de catastrophes fixés par les États membres. Le financement apporté aux Centres spécialisés par l'Accord se concentrera sur des projets identifiés en tant que domaines d'action prioritaires.

PRIORITES D'ACTION

I. SE FOCALISER SUR LA PREPARATION POUR AMELIORER LA REACTION AUX SITUATIONS D'URGENCE : UTILISER LES INFORMATIONS POUR SAUVER DES VIES ET AIDER LES VICTIMES

Même si les moyens financiers de l'Accord ne lui permettent pas de mobiliser des moyens d'intervention en situations d'urgence, ni de déployer des interventions de terrain lors d'une catastrophe, les décisions en situations d'urgence dépendent en grande partie des informations dont disposent les gestionnaires et la population, que ce soit sur la mise en place antérieure de systèmes d'alerte efficaces, de l'évaluation rapide des dégâts ou de la formation des sauveteurs et médecins, en passant par l'aide psychologique apportée aux victimes de catastrophes. Dans ce dernier cas, l'Accord dispose d'une expertise avérée.

Les aspects suivants pourraient se révéler intéressants :

Utiliser les informations pour évaluer l'ampleur des événements, alerter la population et promouvoir la communication entre gouvernements en situations d'urgence

L'Accord encouragera la mise en place de systèmes d'alerte précoce permettant de réagir rapidement et soutiendra les efforts visant à améliorer leur efficacité et leur implantation universelle.

L'Accord aidera à maintenir le Système d'Alerte Européen au Centre Sismologique Euro-Méditerranéen et encouragera d'autres échanges d'informations entre États en cas de situations d'urgences qui, de par leur ampleur, peuvent toucher plusieurs États ou ne peuvent être réglées par les seuls moyens nationaux. Il assurera la promotion de la coopération des États lors d'événements, tels que les inondations catastrophiques, susceptibles de toucher plusieurs pays, en insistant tout particulièrement sur l'assistance transfrontalière.

L'Accord encouragera la coopération régionale des Etats voisins qui peuvent partager des risques communs et pour qui une politique régionale coordonnée sur des questions spécifiques peut aider à améliorer la résilience ou faciliter la gestion efficace des urgences.

Il promouvra la maintenance et l'amélioration de la base de données EXTREMUM qui permet une évaluation rapide des dommages prévisionnels dans les minutes suivant un évènement, en particulier dans le cas de séismes. Cette évaluation à la suite d'une catastrophe sera communiquée aux autorités concernées ainsi qu'aux Gouvernements des États membres de l'Accord en mesure de déployer des capacités sur demande, ce qui contribue ainsi à faciliter la prise de décision durant la crise.

Promouvoir la médecine des catastrophes et la préparation psycho-sociale

L'Accord assurera la promotion de l'échange d'expériences et de procédures et la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine de la médecine des catastrophes et l'aide psycho-sociale aux victimes des catastrophes, en renforçant la coopération avec les associations professionnelles appropriées.

Des efforts particuliers seront consacrés à la formation de spécialistes des situations de crise, à l'établissement de réseaux d'experts et, si nécessaire, à l'analyse des événements pour comprendre quelles procédures ont donné de bons résultats et lesquelles doivent être améliorées, ainsi que pour améliorer l'état de préparation psychologique des populations face aux catastrophes.

II. MOBILISER LES CONNAISSANCES POUR REDUIRE LA VULNERABILITE

L'Accord sert, depuis sa création, de laboratoire d'idées et de plateforme de communication et d'échange d'informations scientifiques et techniques sur les risques de catastrophes, la vulnérabilité et les moyens qui permettraient de rendre les sociétés plus résilientes aux catastrophes potentielles. Les travaux se poursuivront en mettant à profit à la fois les points forts des gouvernements concernés, le réseau des Centres euro-méditerranéens spécialisés et les connaissances techniques et expérience accumulées par les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, mais aussi les contributions d'autres instances internationales.

Dans ce contexte, on peut citer quelques domaines qui méritent une attention particulière :

Promouvoir la recherche et l'utilisation des connaissances dans la réduction des risques de catastrophes

L'Accord continuera de privilégier l'échange de connaissances et d'expériences concernant des événements particuliers ayant touché ses pays membres et les leçons tirées de catastrophes récentes ou passées. Ceci concernera à la fois l'explication du succès - ou de l'échec - des mesures de prévention et la manière dont la réaction a été organisée. Dans ce contexte, il sera intéressant de se pencher sur les informations concernant la demande et l'efficacité de l'aide internationale.

Des efforts particuliers seront consacrés à la promotion de la recherche appliquée et au soutien de l'enrichissement de l'expertise technique du réseau des Centres spécialisés, à la facilitation de l'échange de connaissances entre eux et à la sélection, de préférence, de projets transversaux auxquels participent plusieurs pays. Parmi les sujets prioritaires figureront l'évaluation du risque sismique, l'ingénierie sismique, les inondations, les sécheresses, les canicules, les glissements de terrain et autres risques géomorphologiques, les risques marins, les avalanches en montagne et les feux de forêt. Des travaux de recherche seront menés pour aboutir à des plans de prévention. L'on s'attachera en particulier à la compilation et à l'analyse de données actualisées sur un sujet particulier, dans l'objectif de présenter au Comité des correspondants permanents des rapports spécifiques de "l'état de l'art" qui pourront paver la voie à des travaux ultérieurs sur la réduction des risques de catastrophes.

Évaluer et cartographier le risque pour planifier précisément les plans d'occupation des sols

L'évaluation et la cartographie des risques, en tant que partie intégrante de la prévention, continueront d'être soutenus, ainsi que les nouvelles méthodologies et techniques dans ce domaine, en particulier la cartographie de risques multiples, l'utilisation de capteurs à distance et les technologies dérivées du spatial. On s'attachera en priorité à promouvoir l'utilisation des informations sur les risques dans la planification de l'occupation des sols et

l'évaluation des risques, à la fois pour les constructions nouvelles et pour réévaluer la vulnérabilité des constructions ou infrastructures existantes aux risques connus ou émergents. L'Accord va promouvoir l'évaluation de la façon dont les Etats gèrent la cartographie des risques pour prendre en compte le changement climatique, ainsi que d'autres risques émergents.

L'Accord continuera de promouvoir la réduction de la vulnérabilité des bâtiments situés dans des zones à risques sismiques et la mise aux normes de bâtiments publics tels que les écoles, hôpitaux et infrastructures clés, en facilitant par là-même l'échange d'expériences et la diffusion des meilleures pratiques. On continuera de s'efforcer d'améliorer et de diffuser des méthodes de construction assurant une résistance accrue des bâtiments en cas de catastrophe et de continuer à améliorer les codes de la construction dans les zones à risque sismique. Les travaux centrés sur l'évaluation de la vulnérabilité du patrimoine culturel aux séismes, inondations et risques marines dans un contexte de changement climatique se poursuivront.

Améliorer la résilience environnementale et évaluer le risque entraîné par le changement climatique

L'Accord examinera la manière dont le changement climatique peut influencer sur un certain nombre de catastrophes liées à des variables climatiques (inondations, glissements de terrain, sécheresse, canicules, risques marins, feux de forêt) et leurs répercussions en termes de vulnérabilité des populations. On s'attachera en particulier à l'interaction des risques en vue d'identifier des zones où le risque est particulièrement élevé du fait des évolutions du climat. Ainsi, des sécheresses-feux de forêt peuvent causer une dégradation répétée et une érosion, ce qui rend certaines zones plus exposées à des inondations catastrophiques.

L'Accord assurera la promotion de travaux concrets et une coordination appropriée au niveau des politiques dans le domaine à la frontière entre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, en favorisant l'adaptation au changement climatique pour réduire les vulnérabilités dans les politiques touchées (gestion de l'eau, santé, urbanisme, agriculture et environnement). L'attention se portera spécifiquement sur la gestion plus durable des écosystèmes comme condition préalable à des cycles naturels plus résilients et les relations entre les catastrophes et la dégradation de l'environnement seront explorées pour proposer des actions correctrices.

Utiliser les connaissances pour former des spécialistes

L'Accord continuera de travailler sur l'utilisation des connaissances apportées par la science des risques pour améliorer la résilience et la préparation. Il soutiendra ainsi la promotion de cours appropriés de niveau Mastère sur les risques et la formation de sauveteurs et de spécialistes appelés à intervenir dans les différents aspects du cycle d'une catastrophe. On s'attachera en particulier à la création de réseaux de spécialistes, à la capitalisation de connaissances et à la communication sur les risques destinée aux décideurs, notamment aux niveaux local et régional.

L'Accord cherchera à fédérer plus activement les universités, les centres d'expertises et infrastructures liées aux différents établissements d'enseignement de la protection civile, et chaque fois que possible le réseau de Centres spécialisés de l'Accord. Dans ce contexte, les efforts viseront plus particulièrement les fonctionnaires de l'administration territoriale et, chaque fois que possible, les décideurs, en les encourageant à se familiariser avec la prévention des risques de catastrophes et plus particulièrement avec l'identification des risques locaux, l'alerte précoce et la gestion des situations d'urgence.

La prévention des risques technologiques

L'Accord continuera de promouvoir les travaux visant à améliorer la vigilance et la préparation des risques technologiques émanant aussi bien des activités industrielles et des installations radiologiques que de celles liées au transport et au dépôt de substances dangereuses, y compris les matériaux radioactifs. L'amélioration des règlements et meilleures normes sont à promouvoir. Un effort particulier sera apporté à la création de réseaux de spécialistes, la collecte de connaissances et la communication de risques technologiques aux décideurs, y compris aux niveaux local et régional.

III. METTRE LES HOMMES AU CENTRE DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES: AMELIORER LA PREVENTION ET LA PREPARATION, PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

Les valeurs humaines et les comportements sont au cœur de la réduction des risques de catastrophe. La manière dont les gens - au niveau individuel et collectif - perçoivent les risques conditionne l'attention politique qui est accordée aux catastrophes et influence la gouvernance dans ce domaine. Pour que les gens soient mieux préparés, il est fondamental de prendre convenablement en considération les aspects éthiques et sociaux, car les populations vulnérables sont en toute probabilité celles qui ont le moins de moyens et qui sont le moins informées.

L'Accord couvrira les domaines d'action suivants :

Promouvoir des politiques efficaces de réduction des risques de catastrophes

Dans l'esprit de la Résolution (87) 2 établissant l'Accord, celui-ci mènera ses travaux dans la sphère politique en tant que groupe de coopération intergouvernementale pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques majeures et la vigilance dans ce domaine ainsi que pour la gestion et l'organisation des secours en situation d'urgence. A ce titre, il continuera de veiller à ce que la réduction des risques de catastrophes soit placée à un niveau de priorité élevé et reçoive des ressources appropriées au niveau national, au Conseil de l'Europe et dans d'autres enceintes internationales. Il assurera également la promotion de l'amélioration et de l'actualisation des politiques de prévention, de préparation et de réaction, diffusera les bonnes pratiques et servira de plateforme pour l'échange d'expériences et d'idées. Le rôle central du Comité des correspondants permanents pour diriger les travaux de l'Accord sera renforcé.

Améliorer la gouvernance de la réduction des risques de catastrophes

L'Accord continuera de promouvoir les meilleures pratiques politiques et légales et analysera la législation des États membres pertinente pour les politiques liées, d'une part, à la préparation aux catastrophes et à la prévention de celles-ci et, d'autre part, à la gestion des urgences et de la réhabilitation. L'échange d'informations sur les normes internationales sera encouragé, avec dans l'idée d'inciter les États à réactualiser, si nécessaire, leurs lois et politiques. S'agissant de recommander les politiques et pratiques appropriées, le rôle du Comité des correspondants permanents sera renforcé.

Une attention particulière sera consacrée au renforcement des modalités institutionnelles pour la réduction des risques de catastrophes et à la nécessité d'impliquer tous les niveaux de gouvernement en vue d'améliorer la coordination ; en particulier, les pouvoirs locaux qui ont déjà une grande compétence dans ce domaine seront soutenus afin de les aider à jouer leur rôle crucial. Il faudra également se pencher sur les besoins financiers et institutionnels et promouvoir les réseaux de pouvoirs locaux pour des problèmes spécifiques.

L'Accord favorisera la participation de la société civile dans tous les domaines de réduction de risque de catastrophes, particulièrement ceux des organisations non gouvernementales intéressées et ceux constituées par des volontaires qui soutiennent des autorités lors des urgences et contribuent à la meilleure préparation des populations.

L'Accord continuera également de préconiser la création de plateformes nationales, en soutenant le cas échéant les États qui souhaitent en créer et en les aidant à établir des réseaux dans le cadre du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes. On s'attachera en particulier à intégrer davantage les activités des plateformes nationales aux travaux de l'Accord et à établir des synergies utiles avec les activités menées par les Centres pour que les échanges d'expérience et d'information puissent bénéficier à tous.

Améliorer la résilience et la préparation aux catastrophes par la pédagogie et la sensibilisation

L'établissement d'une culture de réduction des risques doit demeurer une priorité de l'Accord, puisque, une fois bien informé, l'on se protège mieux contre les risques et l'on peut faire plus efficacement face aux dangers en cas d'urgence. L'Accord continuera de promouvoir les initiatives et campagnes nationales, l'échange d'expériences, la diffusion de matériel pédagogique utile, les projets pilotes destinés aux enfants et autres groupes vulnérables, et

élaborera du matériel nouveau tel que des aides pédagogiques, ces travaux devant être menés dans le cadre de l'initiative BeSafeNet. La base de données doit être étoffée, tant du point de son contenu que des langues utilisées.

L'Accord assurera également la promotion de l'élaboration de publications appropriées sur la sensibilisation au risque, mis en ligne et via des publications multimédias, participera à des campagnes internationales et maintiendra le contact avec les gouvernements et agences intéressés aux niveaux européen et méditerranéen par la promotion de ces campagnes. Dans ce contexte, l'Accord travaillera également avec les médias pour encourager leur rôle *positif* à informer les personnes des menaces et soutenir les autorités dans la diffusion des informations précises et utiles lors des situations d'urgence.

Il s'attachera en particulier à mieux faire connaître ses travaux pour que leur visibilité et le soutien dont ils bénéficient en soient accrus.

Prendre en compte les aspects éthiques

L'Accord assurera la promotion des travaux sur les principes d'éthique, les droits, les obligations et la protection des personnes touchées ou menacées par des catastrophes afin d'améliorer la résilience des populations et de rendre plus facile le respect de la dignité humaine et des droits en situations d'urgence, en faisant le lien en tant que de besoin avec d'autres travaux du Conseil de l'Europe sur l'éthique, les droits de l'homme et la non-discrimination. Les victimes et les groupes vulnérables bénéficieront d'une attention particulière. Les travaux porteront à la fois sur des principes et droits généraux et sur des conseils concernant la procédure opératoire en situations d'urgence. En outre, l'Accord veillera à ce que le public soit encouragé à participer de manière appropriée à la planification et à la gestion de catastrophes ainsi qu'à l'établissement des réseaux de volontaires pour les situations d'urgence.

Annexe 4

Résolution 2010 – 1 du Comité des Correspondants Permanents « Travailler ensemble en Europe et dans la Méditerranée pour la prévention des catastrophes, le niveau de préparation et la réponse aux catastrophes : priorités d'action »,

adoptée lors de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010

Les Ministres,

- A. Remercient chaleureusement le gouvernement de la fédération de Russie pour l'excellence de la préparation et de l'accueil de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA).
- B. Se déclarent préoccupés par l'effet accru des catastrophes s'étant produites en Europe et dans la Méditerranée depuis leur dernière rencontre à Marrakech en octobre 2006 et expriment leurs sincères condoléances et sympathie aux communautés affectées par ces catastrophes.
- C. Notent que plusieurs de ces catastrophes sont liées à des conditions atmosphériques extrêmes, aux risques côtiers et aux incendies de forêt, menaces qui vont toutes vraisemblablement augmenter avec le changement climatique.
- D. Saluent l'adhésion de la République de Serbie à l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs et espèrent que d'autres Etats vont y adhérer dans les années à venir.
- E. Saluent la signature du Mémoire de coopération entre le Conseil de l'Europe (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, EUR-OPA) et le Secrétariat de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies (UN-ISDR) en avril 2008 et constatent le succès de sa mise en œuvre depuis sa signature.
- F. Saluent la mise en place en décembre 2009 du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophes regroupant les Plateformes nationales européennes pour la réduction des risques de catastrophes et les Points focaux du Cadre d'action de Hyogo et son étroite collaboration avec l'Accord EUR-OPA.
- G. Prennent note avec intérêt du compte rendu sur la mise en place du Plan à moyen terme adopté à la dernière Session ministérielle tenue à Marrakech en octobre 2006 et expriment leur satisfaction de la manière dont il a été piloté par le Comité des Correspondants permanents, soutenu comme appropriée par le Secrétariat exécutif de l'Accord EUR-OPA.

DECIDENT de :

1. continuer à promouvoir que la réduction des risques de catastrophes - comprenant la prévention, le niveau de préparation et de réponse aux urgences - devienne une priorité politique à tous les niveaux gouvernementaux et que les négociations internationales reconnaissent la nécessité de préparer la société aux défis des risques accrus par le changement climatique et d'autres phénomènes ;
2. Inviter les Etats européens et méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Accord Partiel à adhérer à cette structure de coopération de manière à créer une synergie européenne et méditerranéenne cohérente.
3. Soutenir une collaboration accrue avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes s'occupant de prévention des catastrophes et de secours.

4. Adopter le Plan à Moyen Terme 2011-2015 (document APCAT 2010 05 rev.) de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), comme orientations pour l'action prioritaire dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.
5. Charger le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord de suivre la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme, en l'adaptant selon les besoins aux situations nouvelles et en faisant des propositions et recommandations pour améliorer son efficacité.
6. Charger le réseau des vingt-six Centres euro-méditerranéens spécialisés de l'Accord d'appuyer, dans leurs domaines de compétences respectifs, la mise en œuvre des priorités énoncées dans le Plan à moyen terme, de travailler de façon transversale, de mettre en commun leurs compétences pour réaliser des programmes coordonnés solides.

En outre **DEMANDENT**

au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de soutenir de manière appropriée l'exécution du Plan à moyen terme 2011-2015 de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas partie de l'Accord partiel d'envisager à joindre ce cadre de coopération intergouvernementale.

Annexe 5

Résolution 2010 – 2 du Comité des Correspondants Permanents sur les valeurs éthiques et la résilience aux catastrophes,

adoptée lors de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010

Les Ministres,

- A. Constatant l'augmentation des risques de catastrophes naturelles et technologiques et de leur fréquence ;
- B. Considérant que les catastrophes constituent une menace importante non seulement pour la survie des populations et pour les sociétés dans leur ensemble mais aussi pour la dignité des individus ;
- C. Constatant que la désorganisation qui accompagne les catastrophes entraîne souvent des atteintes sérieuses aux droits de l'homme ;
- D. Considérant les conséquences diverses qui peuvent en résulter sur la vie humaine, la sécurité, la dignité, les biens, le patrimoine culturel, l'environnement et le développement durable ;
- E. Considérant que les catastrophes, par leurs effets sur l'environnement, compromettent le développement durable et que la dégradation de l'environnement entraîne une vulnérabilité économique et sociale en augmentant toutes les formes d'inégalité et en contribuant à l'intensification des risques ;
- F. Persuadés que la vulnérabilité des communautés et de l'environnement sont un facteur majeur d'exposition aux risques de catastrophes qui limite la capacité de résilience, mais que ces risques n'affectent pas tout le monde de la même façon et convaincus que les pauvres et les groupes socialement désavantagés sont ceux qui souffrent le plus des catastrophes;
- G. Soulignant l'aggravation des risques de catastrophe et des déplacements de populations en raison des changements climatiques et leurs conséquences sur les droits de l'homme, ce qui nécessite d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de gestion des impacts des changements climatiques;
- H. Prenant bonne note des objectifs du Conseil de l'Europe à protéger les droits de l'homme, combattre la discrimination, défendre l'état de droit et trouver des solutions communes aux défis des sociétés modernes ;
- I. Considérant l'impact des catastrophes sur les droits de l'homme et la nécessité d'intégrer cette dimension dans les stratégies de prévention, d'intervention et de restauration ;
- J. Considérant que ces stratégies doivent contribuer à renforcer la résilience aux catastrophes en garantissant pour tous, victimes comme secouristes, une plus grande protection des personnes et de la dignité humaine ;
- K. Considérant que le renforcement de la résilience passe par la réduction des vulnérabilités en général, que celles-ci soient liées à la pauvreté, au genre, à la santé, à l'insécurité, aux ruptures familiales, à la peur et à la panique ; cette réduction exige une pratique éthiquement responsable ;
- L. Considérant que la communauté internationale ainsi que les autorités régionales et nationales ont la responsabilité d'adopter des mesures de prévention, d'assistance et de restauration pour protéger les personnes, le patrimoine naturel, historique et culturel, les biens et les possibilités de développement et de subsistance face aux risques de catastrophe, en prenant en compte, en toutes occasions, en tous lieux, et sans discrimination la protection des droits fondamentaux des personnes concernées ;

- M. Considérant que les effets transfrontières des catastrophes exigent des mesures préventives et des réponses communes et solidaires ainsi que la coopération entre les Etats, les collectivités et autorités régionales et la participation de la société civile;
- N. Considérant que certains projets de développement publics et privés peuvent contribuer à aggraver les risques de catastrophe ; ils doivent de ce fait incorporer la dimension du développement durable et des droits de l'homme, en évaluant dans leurs études d'impacts les risques pouvant affecter les droits de l'homme en cas de catastrophe, spécialement pour les personnes vulnérables, et en intégrant ces impacts dans les diverses mesures et plans de prévention de catastrophe afin de renforcer la résilience aux catastrophes ;
- O. Prenant acte du souhait du Comité des ministres du Conseil de l'Europe dans leur réponse du 8 juillet 2009 à la recommandation 1862 (2009) de l'Assemblée parlementaire que l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs travaille sur le thème "éthique et catastrophes";
- P. Partageant les principes et les dispositions du droit international humanitaire, du droit international sur les droits de l'homme, du droit sur les réfugiés, et prenant note de la Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, et du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes;

DECIDENT de :

reconnaître l'intérêt d'appliquer les meilleurs principes éthiques dans la réduction des risques de catastrophes, en améliorant la résilience des sociétés et en répondant efficacement aux urgences ;

Annexe 6**Recommandation 2010 – 1 du Comité des Correspondants Permanents sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique,****adoptée lors de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010****Les Ministres,**

- A. Notant que le changement climatique provoqué par l'homme rend les sociétés européennes et méditerranéennes plus vulnérables à un certain nombre de risques, notamment ceux liés aux phénomènes climatiques extrêmes, aux risques marins et autres risques liés à l'eau. Une liste non exhaustive comprend les sécheresses et les pénuries alimentaires, les vagues de chaleur, la multiplication des feux de forêt, la désertification et l'aridification des écosystèmes, les contraintes pesant sur l'environnement, les inondations et les crues, les glissements de terrain, les tempêtes ainsi que les risques côtiers et marins;
- B. Notant en outre que la dégradation environnementale liée au changement climatique est une menace pour le développement durable des sociétés, puisque la disponibilité réduite de nourriture et d'eau et la migration humaine possible peuvent affaiblir les capacités de certaines communautés en Europe et la Méditerranée de faire face aux risques croissants et peuvent empêcher une réponse adéquate aux désastres ;
- C. Conscients que le changement climatique constitue une puissante raison supplémentaire de renforcer et d'approfondir le programme de prévention des catastrophes, en s'attachant particulièrement à intégrer les préoccupations concernant changement climatique et réduction des risques, améliorant ainsi la gouvernance et créant des partenariats appropriés avec un large éventail de parties prenantes (autorités à tous les niveaux, industrie, sauveteurs, scientifiques et techniciens, bénévoles, assureurs, environnementalistes, etc.) afin que la protection des vies, des biens, des conditions de vie et de l'environnement devienne une préoccupation commune à tous les membres de la société ;
- D. Soulignant que les gouvernements ont une responsabilité particulière à cet égard et doivent montrer leur leadership, par le développement de l'éducation aux risques et la création de forums encourageant les discussions, les propositions et l'innovation concernant la promotion de la durabilité et de la réduction des risques, telles que les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes mises en place dans de nombreux pays;
- E. Convaincus que l'intégration et l'harmonisation des politiques sont des conditions indispensables à leur succès et que les politiques économiques et de développement doivent considérer la prévention des catastrophes, la sécurité des populations et la durabilité comme des objectifs moteurs de progrès et de changement, attribuant ainsi à l'adaptation au changement climatique une haute priorité;
- F. Notant que la coopération internationale, le partage des connaissances et de l'expérience, et la solidarité seront des facteurs essentiels pour contrôler ou limiter les conséquences pour les populations du changement climatique et de l'augmentation prévue des risques de catastrophes et reconnaissant le rôle important et pionnier des programmes et les initiatives des Nations Unies, notamment la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et encourageant l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) à être des acteurs clés dans ce domaine ;
- G. Conscients que les sociétés ont besoin de définir les régions et les secteurs dans lesquels le changement climatique risque de produire une augmentation de la vulnérabilité, pour mettre en place des mesures de prévention appropriées ainsi que des mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide ;

RECOMMANDENT aux Etats membres de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA):

I. Identifier les problèmes et les vulnérabilités

1. Identifier la manière dont le changement climatique dans le contexte de l'évolution mondiale du climat affectera la vulnérabilité des populations, en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - a. la manière dont le changement climatique aggravera des aléas spécifiques, tels que les inondations, les risques maritimes, les feux de forêts, les sécheresses, les vagues de chaleur, la fonte du permafrost, les glissements de terrain et les tempêtes au niveau local et régional;
 - b. l'identification des populations concernées, en particulier les plus vulnérables du fait des inégalités sociales ;
 - c. une cartographie des risques, en s'attachant aux zones et aux régions risquant de devenir plus vulnérables, telles que les montagnes, les zones inondables, les zones côtières et les zones urbaines, les terres arides et semi-arides ainsi que les régions arctique et méditerranéenne.
2. Evaluer les coûts humains, économiques et environnementaux de l'accroissement de la vulnérabilité des populations ainsi que le coût de mesures d'adaptation préventives et de l'amélioration de la gestion des catastrophes, afin de fonder les décisions politiques sur des données fiables et une analyse coût-bénéfice appropriée.

II. Renforcer le programme de prévention des catastrophes et l'intégrer au programme de travail concernant le changement climatique

3. Renforcer selon les besoins le programme de réduction des risques de catastrophes au niveau national, en consacrant les ressources appropriées à l'amélioration de la résilience des populations, en veillant à ce que l'adaptation au changement climatique soit intégrée dans les activités de développement et devienne un moteur de changement et de modernisation des sociétés, faisant de la durabilité et de la sécurité des principes de bonne gouvernance et de progrès.
4. Améliorer les outils juridiques et techniques existants en matière d'alerte précoce, de réponse et de prévention des catastrophes, afin de prendre en compte les risques accrus ou nouveaux liés au réchauffement global, aux modifications des régimes de précipitations et à l'élévation du niveau des mers ; concevoir de nouveaux outils, en particulier d'aide à la décision en situation de crise et de prévention ainsi que renforcer dans ce contexte l'instauration d'une culture du risque, en y intégrant la prise en compte du changement climatique le cas échéant.
5. Améliorer la gouvernance de la prévention des catastrophes, en impliquant toutes les autorités, en intégrant la communauté scientifique, les entreprises et les citoyens dans des partenariats appropriés et en les incitant tous à agir à la fois pour atténuer le changement climatique et pour contribuer à la mise en œuvre de mesures d'adaptation susceptibles de limiter la vulnérabilité ; prendre en compte dans ce cadre l'important rôle fédérateur des plateformes nationales à partenaires multiples pour la réduction des risques de catastrophes.

III. Adopter une approche de la prévention et de la gestion des catastrophes fondée sur la connaissance. Rôle de la science et de l'innovation

6. Reconnaître le rôle des connaissances scientifiques et des savoirs traditionnels pour la réduction des risques de catastrophes, en utilisant les ressources existantes pour encourager l'innovation et faciliter l'échange des savoirs et des bonnes pratiques ; intégrer les sciences sociales dans les activités de prévention des catastrophes, étant donné que la dimension humaine constitue un aspect clé à la fois de la préparation et de la réponse.

IV. Reconnaître le rôle de la coopération et de la solidarité

7. Renforcer la coopération internationale en matière de prévention des catastrophes tant au niveau mondial qu'europpéen et méditerranéen, en faisant de la réduction des risques un élément important des négociations sur le changement climatique et en soutenant les mécanismes mondiaux et régionaux de coopération.

INVITENT les Etats membres du Conseil de l'Europe n'étant pas Etats parties de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) à examiner les recommandations ci-dessus et les utiliser comme source d'inspiration à leurs politiques et actions.